

Distr.
GÉNÉRALE

CES/AC.61/1999/16
18 mars 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES (EUROSTAT)

ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
(OCDE)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO)

Réunion sur les statistiques alimentaires
et agricoles en Europe

(Genève, 23-25 juin 1999)

**SEUILS ET INCIDENCES SUR LE DEGRÉ DE COUVERTURE DES ENQUÊTES
ET RECENSEMENTS AGRICOLES 1/**

Communication sollicitée des Pays-Bas *

Résumé

Il est important de déterminer si un recensement agricole (ou un registre des exploitations agricoles) doit être limité aux exploitations de type professionnel ou inclure aussi des ménages qui produisent des aliments uniquement ou presque uniquement pour leur propre consommation. Les recensements agricoles sont généralement limités aux classes 011, 012 et 013 de la CITI. Cependant, il faut toujours déterminer s'il y a lieu d'inclure des activités relativement rares. Cela mis à part, pour les activités agricoles plus courantes, on peut utiliser différents types de seuils pour éviter d'inclure dans le système les nombreux ménages qui produisent leurs propres aliments ou les très petites unités qui, ensemble,

*Élaborée par M. A.J. Niphuis, Pays-Bas.

1/ Ce document est une version mise à jour et plus complète d'un document qui a été distribué lors des séminaires du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques agricoles qui ont eu lieu à Budapest et à Saint-Pétersbourg.

contribuent très peu à la production agricole. On décrit des pratiques observées aux États-Unis et dans quelques pays européens; elles montrent que l'harmonisation dans ce domaine n'est pas encore exemplaire. On présente également des observations sur l'utilisation de différents types de seuils et de la méthode du sondage pour les exploitations ayant les dimensions les plus réduites. Il peut être avantageux, à des fins de comparaison internationale, de renoncer à utiliser des seuils identiques dans tous les pays et de fixer des seuils qui permettent d'établir des statistiques portant sur 99 % de l'agriculture de type professionnel dans chaque pays.

Qu'est-ce que l'agriculture ?

1. Nous savons bien entendu tous ce qu'est l'agriculture mais, pour être complet, je renvoie à la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI Rev.3) (New York 1990, ISBN 92-1-161319-0). Pour la CITI Rev.3, on a poursuivi la coordination avec la Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (NACE) et la classification du Conseil d'assistance économique mutuelle (Classification of Branches of the National Economy). Entre-temps, une nouvelle version de la NACE a été publiée (NACE Rev.1, Luxembourg 1996, ISBN 92-826-8767-8). Cette deuxième version de la NACE fait maintenant l'objet de dispositions législatives de l'Union européenne et a été adoptée par un grand nombre d'autres États européens.

2. Je reproduis ci-après un extrait de la NACE Rev.1 (qui correspond à la CITI Rev.3) en ce qui concerne l'agriculture; pour plus de commodité, j'indique uniquement les rubriques jusqu'à un degré de détail de trois chiffres. (Ce n'est que pour les rubriques à quatre chiffres qu'une légère différence existe entre les deux classifications, pour ce qui est de l'élevage.)

A. Agriculture, chasse et sylviculture

01 Agriculture, chasse, services annexes

011 Cultures

012 Élevage

013 Culture et élevage associés

014 Services annexes à l'agriculture

015 Chasse

02 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes

020 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes

B. Pêche, aquaculture

05 Pêche, aquaculture

050 Pêche, aquaculture.

3. Les publications mentionnées au paragraphe 1 contiennent des explications détaillées et il est clair que les classifications sont plus ou moins complètes. Cependant, il est fréquent que les recensements agricoles portent uniquement sur les classes 011, 012 et 013. En outre, même ces groupes de la CITI englobent des activités qui, souvent, ne sont pas reprises dans les recensements agricoles. Par exemple, la classe "Élevage" (012) comporte une sous-classe 0122 intitulée "Élevage d'animaux divers; production de produits animaux divers, n.c.a.". Cela inclut notamment l'élevage d'animaux de compagnie et d'animaux divers. On songe par exemple à l'élevage de chiens, d'oiseaux, de vers de terre ou d'ichneumons (guêpes utilisées pour la lutte biologique contre les insectes). La limitation du champ d'une enquête par l'exclusion de ces activités revêt certainement un caractère différent du recours à un seuil. Elle est cependant mentionnée ici parce qu'il peut y avoir des raisons comparables d'inclure ou d'exclure certaines unités du champ d'une enquête. Il est difficile de trouver des indications à ce sujet dans les publications. Cela peut être dû aux raisons suivantes :

- les activités en cause n'ont probablement qu'une ampleur limitée;
- il n'existe pas de politique gouvernementale dans le domaine concerné;
- il existe d'autres sources d'information pour ces activités.

4. Pour les enquêtes de l'Union européenne sur la structure des exploitations agricoles, la limitation du domaine couvert s'effectue simplement sur la base d'une liste de caractéristiques. Ce qui ne figure pas sur la liste ne doit pas être inclus dans l'enquête (l'élevage d'ichneumons, par exemple). Même ainsi, cependant, les pays doivent prendre des décisions supplémentaires. Des cultures qui sont importantes au niveau de l'Union européenne peuvent être très marginales dans un pays donné et ne pas figurer dans les questionnaires nationaux.

5. Aux fins de la comptabilité nationale, l'ampleur de ces activités menées sur une petite échelle doit bien entendu être estimée de l'une ou l'autre façon. Cela peut souvent se faire grâce à des données provenant d'associations ou relatives à la consommation, au commerce, etc.

Agriculture de type professionnel seule ou prise en compte des ménages produisant des aliments pour leur propre consommation

6. Il importe de déterminer s'il convient d'inclure dans les recensements et enquêtes agricoles les unités qui produisent des denrées agricoles uniquement pour leur propre consommation. À cet égard, les situations et les opinions diffèrent considérablement en Europe. Dans l'ouest (le nord-ouest) de l'Europe, un pourcentage très limité de ménages produisent une partie de leurs aliments. En outre, dans un nombre appréciable de cas, il s'agit plus d'un mode de vie ou d'un passe-temps, ou de personnes qui ont plus confiance dans ce qu'elles produisent elles-mêmes que d'une activité économique importante pour les ménages concernés. Il est d'ailleurs certain que les gouvernements n'éprouvent pas le besoin d'élaborer une politique à cet égard. Lorsque les pouvoirs publics s'intéressent à cette question, il se peut que cela relève de préoccupations relatives à l'aménagement des espaces et aux loisirs (dans le cas des potagers, par exemple). En revanche, dans d'autres parties de l'Europe, les pays d'Europe centrale et orientale par exemple, le phénomène

est beaucoup plus répandu et concerne, dans certains pays, jusqu'à 30 % des ménages. De nombreuses familles savent encore comment transformer et conserver les aliments. Beaucoup sont convaincus que les statistiques ne peuvent ignorer ces activités, même lorsque le gouvernement n'a pas de politique particulière dans ce domaine.

7. Les discussions consacrées précédemment à cette question débouchent sur les considérations suivantes :

- les familles (unités) qui produisent des aliments pour leur propre consommation peuvent tôt ou tard accroître leur production;
- le pourcentage de certaines cultures produites et de certains animaux élevés pour la consommation domestique est très élevé; si l'on néglige ce fait, on obtient des chiffres totaux trompeurs;
- en ce qui concerne les données sur le développement rural, l'exclusion des petites unités n'est pas souhaitable;
- pour les études relatives aux possibilités d'exercer la profession d'agriculteur, des informations sur la production destinée à la consommation domestique peuvent être utiles; il est en effet difficile pour les agriculteurs de vendre des pommes de terre à des familles qui ont déjà un excédent.

8. Ces considérations rendent plus nécessaire encore d'examiner la question des informations qui sont pertinentes et de la raison pour laquelle elles le sont. Entre-temps, une comparaison avec d'autres secteurs montre que, pour les statistiques agricoles, les ambitions semblent généralement assez élevées. De nombreux pays ont des statistiques sur la classe 9301 de la CITI (lavage et nettoyage de textiles), mais négligent complètement l'importante activité de lavage de vêtements par les ménages. Il est également vrai que, dans de nombreux pays, le gouvernement n'a pas de politique en matière de lavage de vêtements.

9. Dans le cas où le nombre de ménages qui produisent leurs propres aliments ou vendent occasionnellement des excédents est relativement élevé, il est probablement efficace de rechercher un système de sondage. Les possibilités de le faire peuvent être accrues, car la variabilité des plus petites unités est sans doute limitée en ce qui concerne les caractéristiques de recherche.

10. Le recours à un sondage pour ce type d'unités peut être intéressant pour deux raisons. L'une est que cela permet de réduire les coûts. L'autre est qu'un nombre très élevé de formulaires constitue un problème de logistique et risque d'empêcher que des informations cruciales soient disponibles à temps.

11. Une décision de procéder à un sondage devient plus avantageuse encore lorsqu'il est également décidé de ne pas tenir un registre englobant toutes les "petites" unités. Dans ce cas, il n'existe pas de cadre standard pour le sondage et il convient d'envisager d'adopter un cadre aréolaire. Il est probable qu'une classification des municipalités selon le degré d'urbanisation peut constituer un bon cadre. Si l'on peut supposer qu'un pourcentage élevé des ménages produisent des aliments, on peut même envisager d'utiliser le registre de la population comme cadre. Comme les superficies des parcelles

concernées sont généralement peu importantes, il n'est pas certain qu'un sondage par points serait approprié.

12. Lorsque l'on ne s'intéresse pas avant tout à l'ampleur exacte des activités de production d'aliments des ménages mais davantage à la mesure dans laquelle les familles produisent leurs propres aliments, une méthode entièrement différente peut être envisagée. Une légère adaptation de l'enquête sur les budgets qui est menée dans la plupart des pays pourrait livrer des informations sur le pourcentage des ménages qui n'achètent presque aucun aliment. À cet égard, on pourrait établir des groupes de produits, tels que par exemple les pommes de terre, les fruits, les légumes, la viande, les oeufs, etc. Malheureusement, il n'est pas facile de déterminer si certains pays ont une expérience de cette méthode.

Seuils susceptibles d'être utilisés

13. Lorsqu'on estime que des activités mentionnées dans la CITI et la NACE sont suffisamment importantes pour être incluses dans un recensement (et éventuellement un registre) agricole, la définition de la ferme ou de l'exploitation agricole mentionne généralement une taille minimum. En effet, on estime souvent qu'il ne convient pas de prendre en compte chaque famille ayant une petite production agricole, qui se limite peut-être à satisfaire (en partie) ses propres besoins. On peut utiliser cette taille minimum (seuil) pour limiter le nombre total d'exploitations à inclure dans un registre des exploitations agricoles ou à reprendre dans un recensement agricole. On recherche probablement un équilibre qui tienne compte de la valeur des informations et de leur coût.

14. Un seuil est très souvent exprimé en termes physiques. Il peut s'agir d'une certaine superficie cultivée, d'une étendue déterminée de terre arable ou d'un nombre donné d'animaux, par exemple 0,1 hectare de terre arable ou 1 vache ou 3 cochons ou 5 moutons ou 50 poules, etc. En Europe, il existe un nombre considérable de seuils de ce type. Pour l'horticulture, dans des cas très rares, une superficie minimum est mentionnée. L'importance économique d'une superficie cultivée d'un hectare varie en effet énormément. Aux Pays-Bas, la valeur de la production d'un hectare de roses cultivées sous abri égale celle de 250 hectares de blé. À cet égard, le ratio champignons-blé atteint même 750. En conséquence, pour l'horticulture, le critère généralement retenu est la vente systématique d'une partie au moins de la production.

15. Un seuil défini en fonction d'un certain nombre de critères présente l'inconvénient général qu'une unité qui se trouve juste en deçà des valeurs fixées pour bon nombre de ces critères peut être beaucoup plus importante qu'une unité qui ne satisfait qu'à un critère. D'autre part, s'il est vrai que, pour des zones géographiques ou des pays de dimensions relativement limitées, les résultats peuvent donner une "image claire" parce que les conséquences de l'utilisation d'un seuil physique peuvent être facilement comprises, le fait est qu'en Europe les différences dans les situations de production et les conditions économiques sont tellement importantes qu'un hectare ne représente pas la même chose dans deux pays différents et qu'on pourrait en dire autant d'un porc ou de fleurs coupées. En conséquence, pour les comparaisons internationales, ce type de seuil n'est guère approprié.

16. Au lieu d'exprimer le seuil en termes physiques, on peut retenir une valeur monétaire ou une quantité de travail. La valeur monétaire peut se rapporter à l'ensemble de la production, au total de la production vendue, à la valeur ajoutée ou à un critère connexe. À cet effet, on peut tenir compte de la valeur effective ou d'une valeur normalisée. Dans de nombreux pays, on considère qu'il est très risqué de demander la valeur effective. En effet, il se peut que les répondants répugnent à donner des informations directes sur les résultats financiers. En outre, dans les cas où seule la production vendue doit être mentionnée, on peut s'apercevoir que la consommation domestique est parfois étonnamment élevée.

17. Pour surmonter cette difficulté, il est possible d'avoir recours à des valeurs normalisées. Dans la pratique, on peut concevoir une série de coefficients indiquant par exemple la valeur de la production totale ou la valeur ajoutée pour les différents types d'activités agricoles (élevage d'une vache, culture d'un hectare de pommes de terre, etc.). À titre d'illustration de cette méthode, il convient de citer la liste de coefficients indiquant les "marges brutes standard" (MBS), qui est utilisée dans les enquêtes sur les structures agricoles dans les États membres de l'Union européenne. La marge brute standard équivaut à la différence entre la valeur monétaire normalisée de la production brute et la valeur monétaire normalisée de certains coûts spécifiques. Cette différence est calculée pour les diverses cultures (ou groupes de cultures) et les différentes espèces animales et s'exprime en unités de dimension européennes (UDE). Une UDE est égale à 1 000 écus pour toutes les enquêtes antérieures à 1985. Pour éviter que des exploitations agricoles ne passent à une catégorie dimensionnelle UDE supérieure ou inférieure uniquement sous l'effet de l'inflation ou de la baisse des prix à la production, le nombre d'écus par UDE doit être adapté de temps en temps. Pour 1993, 1995 et 1997, ce montant a été fixé à 1 200 écus. La marge brute standard totale d'une exploitation est obtenue en multipliant les surfaces cultivées et le nombre d'animaux par les coefficients correspondants. Cependant, dans ce cas, les coefficients en question et le nombre obtenu d'UDE par exploitation sont employés uniquement aux fins du système de typologie des exploitations agricoles et de l'établissement des catégories dimensionnelles, mais pas nécessairement pour définir un seuil.

18. Si la quantité de travail est le critère de dimension retenu, on peut très bien évaluer la quantité réelle de travail consacrée aux activités agricoles en supposant que cette quantité est définie. On a plus de chances d'obtenir une réponse correcte en demandant quelle est la quantité de travail fournie que si l'on s'enquiert, par exemple, de la valeur de la production totale. Cependant, dans ce domaine aussi, une normalisation est envisageable à l'aide de coefficients indiquant la quantité de travail nécessaire pour tous les types d'activités agricoles. En suivant la même méthode que pour les MBS totales, on pourrait calculer le nombre total de journées-personne standard et mettre au point sur cette base une classification dimensionnelle et définir un seuil. En se focalisant sur le travail, cependant, on ne tient pas compte des importantes différences en matière d'utilisation de capital.

19. Bien entendu, le calcul de ces coefficients soulève toutes sortes de problèmes qui ne sont pas examinés dans le présent document. Le seul point sur lequel il convient d'insister ici est l'opportunité d'adopter de préférence des coefficients à variance relativement faible, et ce pour les deux raisons ci-après : premièrement, cela facilite le calcul desdits coefficients et, deuxièmement, lorsque le critère à utiliser présente une variance élevée,

la procédure de normalisation nous entraîne dans bien des cas assez loin de la réalité, même si le coefficient (la moyenne) est calculé correctement. Ce dernier point est en fait l'un des inconvénients de la normalisation. Il est presque impossible de mettre au point des coefficients pour toutes les activités. Des coefficients ne peuvent être calculés que pour des groupes plus ou moins homogènes. Or l'agriculture a des produits très particuliers.

Quelques exemples

20. Aux États-Unis, on définit une exploitation agricole comme suit : "Tout lieu qui a produit et vendu, ou aurait normalement vendu, des produits agricoles pour un montant d'au moins 1 000 dollars au cours de l'année du recensement". En conséquence, les unités qui produisent des aliments pour leur propre consommation uniquement et celles qui vendent un excédent peu important ne sont pas prises en considération lors du recensement agricole. Le chiffre correspondant à la catégorie allant jusqu'à 1 000 dollars indique en effet que des unités qui vendent parfois moins de 1 000 dollars ne sont pas immédiatement exclues. La distribution des tailles met en évidence une similitude remarquable avec les chiffres relatifs à l'Union européenne, et elle peut être représentée par une hyperbole. Environ 50 % des unités sont ensemble à l'origine de 1,5 % de la production totale vendue. La comparabilité des données à l'intérieur des États-Unis est bien entendu favorisée par le regroupement de l'ensemble des activités et produits agricoles dans un numérateur unique. Cependant, si le seuil reste un montant monétaire absolu pendant une longue période, il se peut que des unités entrent dans le champ de l'enquête en raison de l'inflation uniquement.

Tableau 1. EXPLOITATIONS AGRICOLES ET VALEUR MARCHANDE DES PRODUITS AGRICOLES VENDUS PAR CATÉGORIE DIMENSIONNELLE AUX ÉTATS-UNIS, 1997
(en milliers de dollars)

Catégorie dimensionnelle	Ventes totales	% exploitations	Catégorie dimensionnelle	Ventes totales	% exploitations
< 1	0,0	14,5	50 - 100	5,8	8,3
1 - 2,5	0,2	11,5	100 - 250	15,3	9,9
2,5 - 5	0,4	12,0	250 - 500	15,5	4,6
5 - 10	0,9	12,4	500 - 1 000	14,9	2,2
10 - 20	1,5	11,1	1 000 - 2 500	14,2	1,0
20 - 25	0,7	3,2	2 500 - 5 000	7,0	0,2
25 - 40	1,9	6,1	> 5 000	20,5	0,1
40 - 50	1,2	2,8			

Ventes totales : 196 864 649 000 dollars

Nombre total d'exploitations : 1 911 859

21. Le règlement de l'Union européenne concernant les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles aborde également le problème du seuil. Aux termes de son article 6 :

L'enquête porte sur :

a) les exploitations agricoles dont la superficie agricole utilisée est égale ou supérieure à un hectare;

b) les exploitations agricoles dont la superficie agricole utilisée est inférieure à un hectare, si elles produisent dans une certaine mesure pour la vente ou si leur unité de production dépasse certains seuils physiques.

22. Cependant, les États membres qui utilisent un seuil différent pour l'enquête s'engagent à fixer ce seuil à un niveau n'excluant que les plus petites exploitations qui représentent ensemble 1 % ou moins de la marge brute standard totale, au sens de la décision 85/377/CEE, pour l'État membre concerné.

23. Avant d'entreprendre les enquêtes, les États membres sont tenus d'informer la Commission des méthodes utilisées pour fixer leur seuil.

24. Les termes utilisés dans le règlement précité ("si elles produisent dans une certaine mesure pour la vente ou si leur unité de production dépasse certains seuils physiques") permettent de recourir à des méthodes très diverses. En fait, les unités qui (normalement) ne vendent pas leurs produits mais produisent presque exclusivement pour la consommation domestique peuvent également être incluses dans les enquêtes. Cependant, dans un document récent, Eurostat a indiqué que, jusqu'alors, il avait été supposé que les unités concernées n'avaient pas été englobées dans les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles.

25. La définition de la taille minimum dans le règlement de l'Union européenne permettait en effet des différences nationales considérables. Voici quelques exemples concernant l'année 1993 : les seuils sont relativement bas en Italie (production commercialisée d'au moins 1,5 million de lires), en Grèce (0,1 hectare de superficie agricole), en Espagne (0,2 hectare pour l'horticulture ou 0,75 UDE) et au Portugal (0,05 à 0,2 ha pour une dizaine de cultures différentes et des nombres minimums pour 10 espèces d'animaux). Le Danemark (5 ha ou 3 UDE) et les Pays-Bas (3 UDE) se trouvent à l'autre extrême. Le Danemark signale que moins de 0,5 % de la production agricole (professionnelle) totale n'est pas couvert par le recensement. Pour les Pays-Bas, il peut s'agir d'environ 1 %. La Pologne et la Hongrie (0,1 et 0,15 ha de superficie cultivée respectivement ou un nombre très limité d'animaux) ont également appliqué des seuils assez bas lors des recensements agricoles les plus récents.

26. En partie en raison de ces différences de seuil, les statistiques pour les pays européens présentent des différences considérables en ce qui concerne la structure. Les chiffres mentionnés dans le tableau 2 ont été établis sur la base de l'enquête sur la structure des exploitations agricoles de 1993 de l'Union européenne et indiquent la distribution des exploitations et de la marge brute standard par catégorie dimensionnelle reposant sur la marge brute standard. Cependant, les chiffres ne sont pas comparables actuellement, en particulier pour les plus petites catégories dimensionnelles et par conséquent pour le nombre total d'unités.

TABLEAU 2. EXPLOITATIONS ET MARGES BRUTES STANDARD (MBS) PAR CATÉGORIE
DIMENSIONNELLE DANS LES PAYS DE L'UE 1993 2/
MBS par exploitation (UDE)

	0- <2	2-4	4-8	8-16	16-40	40-100	> 100	total		
%										(1 000)
Autriche										
Belgique	11,9 0,3	8,1 0,6	9,6 1,4	11,3 3,4	22,5 15,7	28,2 45,5	8,1 33,0	100 100	Exploitations MBS	(76,3) (2 980)
Danemark	0,6 0,0	5,0 0,3	14,0 1,7	18,5 4,4	23,6 12,6	25,6 34,3	12,6 46,4	100 100	Exploitations MBS	(73,8) (3 594)
Allemagne	19,7 0,8	12,0 1,3	13,0 2,8	14,3 6,3	22,8 23,1	15,1 34,2	3,0 31,4	100 100	Exploitations MBS	(606,1) (15 937)
Grèce	32,7 5,0	20,3 9,5	22,4 20,6	16,2 29,0	7,5 27,8	0,9 7,5	0,0 0,6	100 100	Exploitations MBS	(819,2) (5 118)
Espagne	40,8 4,7	18,5 6,4	15,9 11,0	12,3 16,8	8,6 24,9	2,5 17,5	0,7 18,7	100 100	Exploitations MBS	(1 383,9) (11 458)
Finlande										
France	18,6 0,6	9,1 0,9	9,7 1,9	13,1 5,3	26,3 24,1	18,3 38,1	4,9 29,1	100 100	Exploitations MBS	(801,3) (23 373)
Irlande	17,0 1,2	16,1 3,2	19,6 7,5	17,9 13,7	20,2 34,5	8,2 30,9	0,9 9,1	100 100	Exploitations MBS	(159,4) (2 393)
Italie	49,5 5,7	18,2 6,7	13,2 9,7	8,9 13,1	6,7 21,4	2,6 20,1	0,9 23,4	100 100	Exploitations MBS	(2 488,4) (18 970)
Luxembourg	13,2 0,5	8,8 0,9	10,9 2,2	9,4 3,7	24,1 23,9	31,5 63,2	1,2 5,5	100 100	Exploitations MBS	(3,4) (99)
Pays-Bas	0,1 0,0	1,6 0,1	9,9 0,9	12,7 2,1	18,9 7,3	35,2 34,7	21,6 54,9	100 100	Exploitations MBS	(119,7) (8 274)
Portugal	49,3 10,2	24,2 13,6	14,3 15,9	7,1 15,6	3,6 17,6	1,1 12,9	0,4 14,2	100 100	Exploitations Exploitations	(489,0) (2 443)
Suède										
Royaume-Uni	21,1 0,4	9,9 0,8	11,0 1,7	11,8 3,6	17,8 12,5	17,9 30,0	9,6 51,2	100 100	Exploitations MBS	(243,5) (9 247)
UE-12	36,4 2,4	16,4 3,3	14,3 5,7	11,6 9,2	11,6 20,8	6,7 28,8	2,2 29,8	100 100	Exploitations MBS	(7 264,0) (103 886)

2/ Les chiffres relatifs à l'Autriche, à la Finlande et à la Suède portent sur l'année 1995.

27. Comme cela a déjà été indiqué, dans le tableau 1 les différences entre les pays en ce qui concerne le pourcentage des exploitations faisant partie des catégories 0 à 2 UDE et 2 à 4 UDE sont quelque peu exagérées. Le fait que le Danemark et les Pays-Bas utilisent un seuil relativement élevé apparaît clairement dans les chiffres. L'utilisation d'un seuil plus bas dans ces pays augmenterait considérablement le nombre d'exploitations se situant en dessous de 4 UDE. À cet égard, le Danemark mentionne environ 7 400 exploitations qui sont petites mais vendent une partie de leur production (10 % du nombre d'exploitations qui sont actuellement incluses). Aux Pays-Bas, environ 20 000 exploitations pourraient être dans la même situation (16 % du nombre d'exploitations reprises dans l'enquête). Cependant, dans les deux pays, cela ne modifierait guère la marge brute standard totale. Récemment, l'Allemagne a relevé considérablement le seuil à appliquer.

Quelques observations concernant les seuils et les comparaisons internationales

28. Dans de nombreux pays, la distribution par catégorie dimensionnelle est telle que de petites modifications du seuil applicable ont des conséquences considérables sur le nombre total d'unités à inclure dans un recensement agricole et un registre des exploitations. Cela vaut aussi bien pour les pays qui incluent les unités qui produisent des aliments pour leur propre consommation uniquement que pour des pays qui ne le font pas. Il serait erroné de penser que l'effort nécessaire pour mettre à jour les registres pour y inclure les petites exploitations et étendre l'enquête à celles-ci est relativement mineur. Il se peut très bien qu'il en soit tout autrement. Lorsque les ressources sont limitées, ce qui est le cas de temps en temps, on est fondé à se demander s'il ne vaudrait pas mieux se préoccuper de la question des catégories dimensionnelles pour lesquelles l'inclusion de toutes les unités est absolument nécessaire. Une bonne raison de procéder à un dénombrement complet est par exemple l'intention d'utiliser les résultats du recensement comme cadre d'échantillon. Cependant, pour un grand nombre d'échantillons, il n'est pas très efficace d'inclure les plus petites catégories dimensionnelles dans l'enquête. En d'autres termes, la solution du problème posé par un recensement pourrait être de ne pas procéder à un recensement complet. En fait, les considérations présentées en ce qui concerne les unités ne produisant que les aliments qu'ils consomment (par. 2.3, 2.4 et 2.5) peuvent être prises en compte également pour les plus petites unités agricoles de type professionnel.

29. Il est réconfortant de songer que la distribution des unités par taille est telle que, dans la plupart des pays, une réduction ou une augmentation de 10 %, par exemple, de la population sur laquelle doit porter l'enquête ne modifie guère les totaux en ce qui concerne la plupart des caractéristiques.

30. Comme les conditions de production et la situation économique diffèrent considérablement d'un pays à l'autre, les possibilités de comparaison entre pays sont assez limitées lorsqu'un seuil est exprimé en chiffres absolus, qu'il s'agisse d'une superficie, d'un nombre d'animaux élevé, de journées-personne ou d'un montant monétaire. Des exploitations ayant une taille proche d'un tel seuil peuvent être considérées dans un pays comme une "véritable exploitation agricole" tandis que, dans d'autres pays, on estimerait qu'il s'agit d'une entité exploitée par un "agriculteur amateur" et

ne présentant de toute façon qu'un trop faible intérêt économique. En fait, il serait intéressant de savoir la mesure dans laquelle les exploitations proches du seuil utilisé sont tributaires de leurs activités agricoles. Malheureusement, dans de nombreux pays, on ne rassemble pas d'informations sur les revenus non agricoles. Il serait néanmoins utile de disposer de plus d'informations sur les plus petites exploitations, afin de prendre des décisions justifiées en ce qui concerne le seuil à appliquer.

31. Plus on considère l'agriculture comme un secteur d'activité économique comme un autre, plus il semble y avoir une tendance à adopter un seuil relativement élevé. Il semble assez difficile de demander aux autorités de continuer à se préoccuper d'un phénomène alors qu'elles estiment qu'aucun problème ne se pose.

32. Cependant, il est fréquent actuellement que l'on exprime la nécessité de disposer de données sur les zones rurales et le développement rural. Il semble que les statistiques agricoles puissent être utilisées comme moyen de rassembler des informations sur divers aspects de la vie rurale. Cela pourrait constituer une bonne raison d'utiliser un seuil peu élevé. Cependant, avant de pouvoir tirer une conclusion sur cet aspect, il faut connaître avec plus de certitude la nature des informations sur les zones rurales qui doivent être recherchées. De plus, les notions relatives à la politique rurale manquent souvent de clarté lorsqu'il faut déterminer les données qui sont nécessaires. Tant que cela n'aura pas été clarifié, on ne pourra postuler que l'utilisation d'un seuil peu élevé dans les statistiques agricoles est une façon rationnelle d'obtenir les informations nécessaires. Il est peut-être préférable d'accorder de l'attention aux services annexes à l'agriculture, à la chasse et à la sylviculture (rubriques 01.4, 01.5 et 02 du tableau figurant au paragraphe 1.2).

33. À nouveau, voilà le point le plus important. Quelles informations sont véritablement nécessaires pour quelle politique ? S'il faut disposer de données aux fins de politiques qui ne sont pas véritablement agricoles, on peut même se demander s'il est judicieux de mener les enquêtes en cause sous la rubrique et au moyen du budget des statistiques agricoles.

34. S'il ne faut pas tenir compte des unités qui produisent des aliments pour leur propre consommation uniquement, il est possible d'améliorer les comparaisons entre pays en appliquant le système que les pays de l'Union européenne peuvent utiliser, c'est-à-dire la fixation d'un seuil tel que 99 % de la marge brute standard totale soit couverte. En d'autres termes, on exclut les plus petites unités qui, prises ensemble, représentent moins de 1 % de la MBS totale. Le recours à un tel système aurait inévitablement pour effet que des seuils différents seraient utilisés dans les différents pays. Cependant, il semble que toute personne utilisant les statistiques des différents pays européens obtiendrait une représentation plus claire de ce que les chiffres recouvrent que ce n'est le cas actuellement. L'un des buts recherchés reste d'ailleurs de clarifier la situation. La proportion de 99 % pourrait s'appliquer non à la MBS totale, mais éventuellement à la production totale ou à la valeur ajoutée nette, etc.

35. Malheureusement, pour savoir ce que représentent 99 % de la production agricole totale (ou de la MBS totale), il faut savoir ce que représentent 100 %. Cela peut véritablement constituer un problème. Cela signifie que, de temps en temps, on a besoin d'une indication sur le pourcentage de la production agricole totale qui est exclue lorsqu'on utilise un seuil donné. Pour contrôler ce que représente 1 % exclu de la production, il n'est évidemment pas nécessaire de conserver les très petites unités dans un registre. L'utilisation d'un échantillon aréolaire pourrait permettre de vérifier si le registre est complet et quelle est la part des petites unités.

36. Pour les pays dont les différentes régions se caractérisent par des structures agricoles différentes, il est envisageable d'adopter des seuils différents pour chaque région. Si on ne le fait pas, cela aurait pour conséquence que, dans les régions ayant un nombre relativement élevé de petites exploitations, un pourcentage trop élevé de l'"agriculture" serait exclu. Du fait de l'adoption de différents seuils pour différentes régions, la proportion de 1 % exclue ne comprend pas, à l'échelle nationale, uniquement les plus petites unités.

37. Un autre problème qui se pose est que, pour certaines activités agricoles, un pourcentage étonnamment élevé peut faire partie de la proportion de 1 % du total de l'agriculture de type professionnel qu'il faut exclure. Aux Pays-Bas, par exemple, selon une estimation, environ 35 % de l'effectif ovin ne sont pas pris en considération dans les recensements agricoles. Dans ce cas précis, toutefois, une estimation de l'effectif total peut être effectuée parce que les animaux élevés par les "agriculteurs amateurs" sont un jour ou l'autre menés à l'abattoir et apparaissent donc dans les statistiques. Dans ce cas, les statistiques concernant les abattages d'animaux constituent l'une des sources qui permettent d'obtenir les estimations nécessaires pour vérifier que pas plus de 1 % n'est exclu.

Conclusions

38. Pour réaliser des comparaisons internationales, il importe d'établir une distinction entre les unités qui produisent des aliments uniquement ou presque uniquement pour leur propre consommation et les unités qui mènent des activités agricoles de type professionnel. La vente d'excédents peu importants ne donne pas un caractère professionnel aux activités. On pourrait fixer un "premier" seuil pour établir cette distinction.

39. Au cas où les unités se situant au-dessous de ce seuil doivent faire l'objet des enquêtes, il faut examiner les possibilités de recourir à des sondages, sans tenir un registre complet. Il convient d'envisager d'élargir légèrement les enquêtes sur les budgets.

40. Il pourrait être illusoire de penser qu'un seuil absolu, applicable à un grand nombre de pays, permettrait ou faciliterait des comparaisons internationales. La fixation, pour chaque pays (ou éventuellement chaque région), de seuils distincts tels qu'un certain pourcentage (98 % ou 99 %, par exemple) de l'activité agricole est prise en compte, accroîtrait les possibilités de comparaison.

41. Les chiffres disponibles indiquent qu'un sondage au-dessous d'une certaine taille (second seuil) présenterait un intérêt pour de nombreux pays. La notion de "recensement" ne devrait pas entraver excessivement l'adoption d'un système permettant une utilisation rationnelle des ressources.

42. La demande de données complètes, y compris sur les petites unités, aux fins de politiques relatives au développement rural, doit être précisée d'urgence, car il est fréquent que la nature des données nécessaires n'est nullement indiquée.
